

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 3 février 2020, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Karl Hunting, conseiller au siège no. 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais conseillère au siège no 5

Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Était absent :

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Mesdames Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière et Marie-Céline Corbeil, secrétaire-trésorière adjointe sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 13 janvier 2020.
- 3.0 Adoption des comptes payés de janvier 2020.
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour décembre 2019
- 5.0 Dépôt Liste des donateurs et Rapport de dépenses des Candidats aux élections 2019
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Adoption Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds
- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (3^e génération)
 - 8.2 Convention collective cols blancs 2019-2023 – Lettre d'entente
 - 8.3 Expo Vallée de la Coaticook – Soirée Vins et fromages
 - 8.4 Demande de certificat d'autorisation – Installation septique au 4350, route 147



- 8.5 Renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières pour 2020-2024
- 8.6 Demande de Subvention pour ombrière de l'ACD 2020
- 8.7 Halte paysage – choix de l'emplacement à Waterville

9.0 Varia

10.0 Questions des contribuables

11.0 Levée de l'assemblée

4532-2020-02-03 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

4533-2020-02-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c-27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 13 janvier 2020 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 janvier soit adopté.



ADOPTION DES COMPTES PAYÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1^{er} au 31 janvier 2020 soient adoptés :

- Les activités courantes du 1^{er} au 31 janvier 2020 : 291,683.05\$
- Les salaires du 1^{er} au 31 Janvier 2020 : 27,458.25 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.289.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de décembre 2019.

DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS 2019

La secrétaire trésorière dépose la liste des donateurs et le rapport de dépenses des candidats aux élections 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 627 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 janvier 2020 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité



D'adopter le règlement # 627 intitulé Règlement relatif à la circulation des véhicules lourds.

4536-2020-02-03 **PROJET DE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE**
(3^E GENERATION)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

ATTENDU QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées».

ATTENDU QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en oeuvre ;



ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la municipalité de Waterville a été intégré dans le projet de schéma de la MRC de Coaticook (3^e génération);

ATTENDU QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de février 2020 ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la municipalité de Waterville, adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook ;

QUE le Conseil de la municipalité de Waterville, adopte le plan de mise en œuvre contenu au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook;

QUE la municipalité de Waterville s'engage formellement à mettre en œuvre les actions proposées au plan de mise en œuvre ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Coaticook.

4537-2020-02-03

CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS 2019-2023 – LETTRE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une convention collective le 21 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective régissait le quantum des vacances des employés au moment de la signature de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une entente négociée entre la Ville de Waterville et le syndicat représentant les employés d'administration est mise en place;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'entente négociée de bonne foi entre les parties;



D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

4538-2020-02-03 **EXPO VALLÉE DE LA COATICOOK - SOIRÉE VINS ET FROMAGES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite soutenir l'Expo de la Vallée de Coaticook pour l'édition 2020;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

DE contribuer financière au montant de 120\$ pour la réservation de 2 places pour la Soirée Vins et fromages de l'Expo Vallée de Coaticook, édition 2020.

4539-2020-02-03 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION - INSTALLATION SEPTIQUE AU 4350 ROUTE 147**

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 4350 route 147 doivent procéder à une demande d'autorisation au MDDELCC en vertu de l'article 32 pour une installation septique de plus de 3240 litres / jour;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à signer, pour le projet d'installation septique au 4350 route 147, la demande de certificat d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'Environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement à condition :

Que les plans de construction soient déposés et approuvés par la Ville avant d'entreprendre la construction des bâtiments.

4540-2020-02-03 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE WATERVILLE ET LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR 2020-2024**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution annule la résolution no 4503-2019-12-02 adopté le 2 décembre 2019;



CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Ville de Waterville et la Ressourcerie des Frontières sera échu(e) au 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la renouveler;

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie a soumis à la Ville de Waterville une offre de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville reconnaît l'importance de conserver la Ressourcerie en opération;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

De renouveler l'entente entre la Ville de Waterville et la Ressourcerie des Frontières pour 5 ans (2020 à 2024) selon l'offre présentée.

4541-2020-02-03 **DEMANDE DE SUBVENTION POUR OMBRIÈRE DE L'ACD 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite réaliser un projet de construction d'une structure de type gazébo au parc des Aînés situé sur la rue Rivier afin d'assurer une protection contre les rayons ultraviolets nocifs du soleil;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne de dermatologie offre un programme de subvention d'ombrière pour l'achat ou la construction de structures ombrières permanentes permettant de créer un milieu extérieur sécuritaire de protection contre les rayons ultraviolets nocifs du soleil;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de réalisation de ce projet représentent un montant de 25 064.55\$;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

DE présenter une demande d'aide financière au montant de 18 000\$ au programme de subvention d'ombrière de l'Association canadienne de dermatologie (ACD) pour la réalisation du projet de gazébo au Parc des Aînés.

4542-2020-02-03 **HALTE PAYSAGE – CHOIX DE L'EMPLACEMENT À WATERVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire mettre en valeur des paysages sur son territoire ;



CONSIDÉRANT QUE le projet de mise en valeur des paysages vise à mettre en valeur un point de vue dans chacune des municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont été appelés à participer à une démarche de consultation publique afin d'identifier des paysages;

CONSIDÉRANT QUE 3 points de vue ont été proposés à la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE le Comité touristique & culturel de Waterville favorise le site sur la route 143 puisque c'est une route achalandée et qui permettrait de faire connaître la Ville de Waterville ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

DE confirmer le choix du point de vue de la ville de Waterville soit le site sur la route 143.

VARIA

Aucun

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun citoyen présent

4543-2020-02-03 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19 h15

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

